



DGA VILLE EMANCIPATRICE
PÔLE CULTURE
DIRECTION AVIGNON MUSEES
Musée du Petit Palais

Nos références : FLD/IL 24-042
Dossier suivi : Fiona LÜDDECKE
Cheffe d'établissement

☎ 04.90.86.44.58
✉ musee.petitpalais@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa n°5

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Vu l'arrêté municipal du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction de Mme le Maire à M. Claude NAHOUM, Adjoint au Maire, signataire de la présente décision,

Considérant la demande de prêt du Département du Var (HDE-VAR à DRAGUIGNAN) pour l'exposition *Jardins et palais d'Orient* (du 14 décembre 2024 au 6 avril 2025),

Considérant l'accord donné par le musée du Louvre en date du 11 juin 2024,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure une convention de prêt d'œuvre avec le Département du Var pour l'exposition *Jardins et palais d'Orient* (du 14 décembre 2024 au 6 avril 2025).

Article 2 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

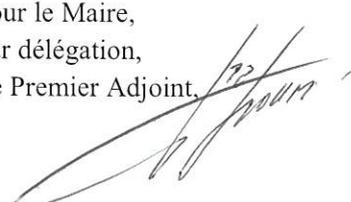
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

AVIGNON, le 27 SEPT. 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Premier Adjoint,


Claude NAHOUM